

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le trente et un juillet deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juillet 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Hervé JOUCLARD, Jean-François HOTELLIER, Michelle MAYET, Daniel PERAY, Claire-Lise SIMEONI, André GUILLOT, Michelle LANCHE, Denis BAUDET

Excusés : Christine COBLENCE, Jean-Claude MAILLOT

Mme Christine COBLENCE a donné pouvoir à Michelle LANCHE

M. Jean-Claude MAILLOT a donné pouvoir à Bernard JOUVENOZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02.

André GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique être fier de présider la première réunion du conseil municipal au sein des nouveaux locaux de la mairie, suite à ce long chantier de 18 mois. Il dit être satisfait du résultat et félicite le personnel municipal pour les déménagements et l'installation dans ces locaux nouvellement aménagés. Il dit avoir voulu des locaux sobres et simples hormis la salle du conseil et des mariages laquelle est un peu plus élaborée. Il nous informe également que les anciens meubles sont réutilisés au 2^{ème} étage. L'idée est de rester plus de trente ans dans ces locaux, qui offriront la possibilité de recevoir des postes supplémentaires par la suite compte tenu de leur superficie. Monsieur le Maire remercie tout le monde pour sa participation. Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la Mairie se fera au printemps 2013 après la finition des travaux du parking adjacent.

Monsieur le Maire présente ensuite Sandra GAUTHIER à l'assemblée et lui donne la parole. Celle-ci à pris son poste au sein de la Mairie le 23 juillet 2012 ; elle est issue d'une licence professionnelle Management Opérationnel des Collectivités Publiques en apprentissage et elle a une expérience de deux ans au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en Ressources Humaines et de neuf mois au Conseil Général de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire réitère ensuite ses condoléances à Madame Michelle LANCHE pour le décès de son Papa, laquelle remercie à son tour pour la participation et les messages de sympathie qu'elle a reçue.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

PV des 10 mai et 26 juin 2012: Pas de remarques, ils sont approuvés à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAIRIE

Maître d'œuvre : bureau HBI (H. Béraud Ingénierie)

Travaux prévus du 8 septembre au 15 décembre 2012.

Suite à l'appel à candidature lancé du 26 juin 2012 au 13 juillet 2012, trois entreprises ont répondu pour le lot n°1 et quatre pour le lot n°2. Les critères suivants ont été établis, 60 % pour la valeur technique et 40% pour le prix.

Présentation des deux lots :

Après négociation avec les trois entreprises pour le lot n°1, les choix finaux suivants sont proposés :

Pour le 1^{er} lot concernant le terrassement/VRD/Enrobés, il est proposé de retenir l'entreprise BORTOLUZZI pour un montant de 357 590 €(soit 19763 €au dessous de l'estimation du Maître d'Ouvre).

Concernant le 2^{ème} lot : Espaces Verts, il est proposé de retenir l'entreprise SAEV pour un montant de 61 330 €(soit 11518.78 €au dessous de l'estimation du Maître d'Ouvre).

Ces travaux sont prévus au budget 2012.

Ces attributions de travaux sont acceptées à l'unanimité.

Durant les travaux la salle polyvalente sera fermée au public et ne pourra donc pas être louée.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU (délibération du 22/11/2011)

Monsieur le Maire informe de la fin de la procédure de Révision Simplifiée n°1 du PLU.

Il est relevé que tous les avis émis depuis le début de cette procédure ont été favorables.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des remarques et recommandations émises par le commissaire enquêteur ont été pris en compte dans un document élaboré par l'urbaniste chargé de cette révision simplifiée. Ce document sera joint à la délibération et fera partie intégrante du dossier.

J-F. Hotellier présente ce document à l'assemblée par le biais d'un diaporama explicatif.

M. le Maire lit à voix haute le texte de la délibération qui est approuvée par

13 voix pour et 1 voix contre (Mme Claire-Lise SIMEONI)

BUDGET AUBERGE COMMUNALE : REALISATION D'UN EMPRUNT.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'auberge ont été financés par les fonds propres.

Dès 2013 il conviendra d'inscrire à ce budget annexe, en recettes et en dépenses, un amortissement. Cela générera donc des recettes qui ne pourront pas être reportées au budget général. Le bâtiment étant neuf, ces fonds ne pourront donc pas être utilisés durant les 10 premières années. Il est aussi rappelé que loyer viendra abonder au budget.

M. le Maire propose donc de réaliser un emprunt de 400'000.-€ cette façon de faire dégagera des fonds propres pour d'autres projets importants proches (nouvelle école, locaux techniques, liaison routière d'Arbigny...) il rappelle qu'actuellement la commune est très faiblement endettée.

Capital restant dû : 885 000 €

2012 annuités : 243 000 €

2015 annuités : 83 000 €(car l'emprunt du groupe scolaire arrive à échéance en 2014).

Monsieur le Maire indique la consultation réalisée auprès de banques locales et l'unique proposition de la Caisse d'Epargne.

M. André GUILLOT présente les conditions.

Après discussion cette proposition est **approuvée à l'unanimité.**

AVENANTS

Monsieur le Maire expose les avenants qui ont été demandé pour la Mairie et pour l'Auberge.

AVENANTS AUX LOTS 6, 9, 13 et 16 CONCERNANT LA MAIRIE.

Avenants aux lots cités ci-dessus pour travaux supplémentaires au sein de la Mairie pour un montant total de 26990.91 €

AVENANTS AUX LOTS 7 CONCERNANT L'AUBERGE COMMUNALE.

Trois stores extérieurs supplémentaires, soit 3840 € en supplément du montant de base qui était de 73132 € à Société Modern'Alu.

BUDGET D'EAU POTABLE 2012.

Décision modificative n°1.

Monsieur le Maire indique que des virements de crédits sont nécessaires.

1000€ sont virés du compte 617 : Etudes et Recherches vers le compte 658 : Charges diverses de gestion.

TRAVAUX.

M. LARUE indique que des devis sont en cours pour divers petits travaux de voirie. Les revêtements « point à temps » ont été effectués en divers lieux des voiries communales.

COMMISSIONS MUNICIPALES.

M. Hottelier expose le compte rendu de la dernière réunion de la commission d'urbanisme :

DP :

- WAFLER : Véranda
- BIZEAU : Abri
- CHAVANNE
- SYRY : Garage même type de toiture.

PC :

- CARCABE : Division
- GREPILLAT
- PRALUS : Arbigny : modification, création de logement.

DIVERS.

Ecole :

Groupe Scolaire : travaux.

Planning du personnel, si 10^{ème} ouverture de classe. L'inspectrice d'Académie viendra compter les élèves le jour de la rentrée pour voir si l'ouverture de cette 10^{ème} classe est nécessaire.

Salle des fêtes :

M. le Maire indique que, selon le diagnostic thermique des bâtiments communaux, l'isolation de cet espace devrait être améliorée. Il propose de demander des devis pour l'isolation du plafond et le remplacement des fenêtres. Ces travaux pourraient se faire cet automne durant la période des travaux de réfection des toilettes et du parking, lorsque la salle sera fermée.

Des devis seront donc sollicités et soumis au conseil municipal de septembre prochain.

Installation du très haut débit :

Lors d'une rencontre avec le SYANE, le 30 juillet 2012, ces derniers nous ont fait part de leur projet de développer, à court terme, l'installation de la fibre optique jusqu'au chef lieu dans un premier temps.

M. le Maire rappelle que cette compétence est du ressort du SYANE uniquement.

Vidéo-protection :

Monsieur le Maire informe que la vidéo-protection a été installée autour de la Mairie et de la salle

polyvalente selon la délibération du 25 janvier 2011, prise à l'unanimité des quinze conseillers municipaux en exercice à cette date.

Actuellement, six caméras ont été installées en réseau fermé.

Les enregistrements sont consultables uniquement sur requête du tribunal, de la gendarmerie et du Maire pour des faits graves. Les enregistrements sont effacés automatiquement tous les sept jours. Cette installation se poursuivra autour du groupe scolaire et devant l'église.

Le coût de ces installations est environ de moitié inférieur à celui des dégâts d'actes de déprédations ou de vandalisme et de vols chiffrés à ce jour : vol des batteries de tracteurs, de machines portatives, vol régulier de carburant, descentes d'eau et chenaux école, église et ancienne Mairie abîmés, tags et graffitis,... Un effet de dissuasion est surtout recherché !

Economie d'énergie :

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic a été engagé avec l'assistance du SYANE dans le but d'optimiser le réseau électrique et d'économiser l'énergie. Le rapport tarde à venir ; nous allons relancer le SYANE. Il souligne que la tranche prioritaire sera réalisée aux Pommeraies.

Secteur Montagnère :

Le projet de voirie de la Montagnère, prévu en 2013, sera reporté en 2015.

Cependant une tranche d'assainissement sera réalisée dès l'année prochaine par la CCG.

Locaux techniques :

Monsieur le Maire présente le projet de locaux techniques communs entre les services techniques d'Archamps, de la Communauté de Communes du Genevois et du SMAG. Ces locaux seraient mis en place sur un tènement foncier à proximité des Tennis couverts. Ils auraient pour but de stocker le « gros matériel saisonnier », sachant que le matériel à utilisation quotidienne resterait dans les locaux actuels. Une réunion aura lieu fin août pour recenser les besoins de chacun, le lieu exact de leur implantation et les conditions de leur réalisation.

Le Maire rappelle que les containers pour le tri sélectif seront délocalisés vers le parking du cimetière et que des containers enterrés, réservés aux seules ordures ménagères, seront installés rue de la Mairie.

Michelle LANCHE exprime les soucis concernant la vitesse de circulation à Chotard, qui est très dangereuse. L'installation du radar pédagogique est donc demandée.

Elle exprime également le fait que des voitures soient abandonnées dans la commune ; elle en cite une à Chôtard.

M. le Maire informe que suite à sa demande, le Conseil Général va installer des appareils de comptage et de prise de vitesse entre Chotard et Vovray. Des îlots provisoires y seront également disposés.

Micro-crèches dans le hameau de Chosal

Le sujet de la création de micro-crèche est également abordé. Monsieur le Maire parle donc de deux micro-crèches de 10 places. Il propose également d'acheter des places pour les citoyens de la commune d'Archamps, tout en sachant que les entreprises de la Technopole pourront également en faire de même.

Voiture électrique pour les services municipaux

André GUILLOT expose le projet d'acquisition d'une voiture électrique (sur le modèle de la Commune de Collonges s/ Salève). La mise à disposition de ce véhicule serait gratuite en contrepartie d'un stationnement à l'extérieur (de jour) car des publicités choisies par la Mairie seraient installées dessus (de neuf à quinze publicités). Ce véhicule servirait pour les petits parcours. Restent à la charge de la Commune la location de la batterie, l'électricité et l'assurance. Un premier contrat de quatre ans serait mis en place si le projet se concrétise ; après discussion, il est souhaité la présentation d'une maquette lors d'une prochaine réunion. Douze des quatorze conseillers municipaux sont d'ores et déjà d'accord avec cette proposition.

Communications diverses

Monsieur le Maire informe de l'arrivée du nouveau Sous-Préfet, Monsieur Pierre MOLAGER.

Monsieur le Maire informe que la galerie commerciale Alliance a été vendue aux enchères. Le nouveau propriétaire souhaite rapidement entreprendre des travaux importants pour revitaliser cet espace.

Monsieur le Maire informe également du changement de raison sociale de Virgin Mégastore qui devient Média Loisirs 74.

A propos du fonctionnement de l'auberge, M. le Maire indique qu'il est tout à fait satisfaisant avec une moyenne de 180 repas /jour ouvrable ; la clientèle est mixte. Par contre, le service du matin (café, pain, journal) est peu important.

Avant de clore la séance, Monsieur Le Maire parle de l'attribution des travaux relatifs au « tourne à gauche » du secteur « la Capitale » devant « Buffalo » pour l'accès à la brasserie-restaurant et à l'hôtel en construction. Une réunion exceptionnelle se tiendra fin août ou début septembre car nous ne disposons pas actuellement de tous les éléments pour attribuer les travaux.

La séance est levée à 22H00.